



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3203
20 avril 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3203e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 20 avril 1993, à 15 h 00

Président : M. MARKER (Pakistan)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. BARBOSA
Chine	M. CHEN Jian
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. LADSOUS
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LA REPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZEGOVINE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant de la Bosnie-Herzégovine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Autriche, de Bahreïn, de la Bulgarie, du Canada, des Comores, de la Croatie, de la République tchèque, du Danemark, de l'Equateur, de l'Egypte, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Irlande, de l'Italie, de la Jordanie, de la Lituanie, de la Malaisie, de Malte, du Qatar, de la Roumanie, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Slovénie, de la Suède, de la Turquie, de l'Ukraine et des Emirats arabes unis à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sarcibey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Farhadi (Afghanistan), M. Shkurti (Albanie), M. Hadid (Algérie), M. Cárdenas (Argentine), M. Hohenfellner (Autriche), M. Abdul Ghaffar (Bahreïn), M. Pashovski (Bulgarie), Mme Fréchette (Canada), M. Moumin (Comores), M. Drobnjak (Croatie), M. Galuska (République tchèque), M. Haakonsen (Danemark), M. Ayala Lasso (Equateur), M. Elaraby (Egypte), M. Graf zu Rantzau (Allemagne), M. Soegarda (Indonésie), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Collins (Irlande), M. Scialoja (Italie), M. Abu Odeh (Jordanie), M. Simutis (Lituanie), M. Razali (Malaisie), M. Camilleri (Malte), M. Al-Ni'mah (Qatar), M. Voicu (Roumanie), M. Allagany (Arabie saoudite), M. Cissé (Sénégal), M. Koroma (Sierra Leone), M. Türk (Slovénie), M. Osvald (Suède), M. Burcuoglu (Turquie), M. Batiouk (Ukraine) et M. Samhan (Emirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABU ODEH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer la déclaration du Royaume hachémite de Jordanie en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je suis certain que votre grande expérience, votre savoir-faire et votre sagesse vous permettront de diriger au mieux les travaux du Conseil.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la délégation de mon pays à l'Ambassadeur O'Brien, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, pour l'adresse et la compétence avec lesquelles il a mené à bien les travaux du Conseil le mois dernier.

Qu'il me soit également permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette série de réunions consacrées à l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, avant de parler de l'aspect toujours plus tragique de la situation de ce malheureux pays et de la tâche urgente qu'il impose au Conseil, il est de mon devoir de mettre en relief aussi la lueur, si faible soit-elle, qui éclaire ce sombre tableau. Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par les forces internationales de maintien de la paix dans l'accomplissement de leur tâche humanitaire, et ce, dans des conditions extrêmement difficiles. Je voudrais également rendre hommage aux organisations de secours non gouvernementales pour la remarquable ténacité avec laquelle elles prêtent leur assistance aux victimes de cette guerre démentielle et hideuse.

Mon propos n'est pas ici de passer en revue tous les chapitres de cette tragi-comédie intitulée "Bosnie-Herzégovine"; elle a été suivie et continue de l'être dans tous les foyers du monde qui possèdent un téléviseur. Les membres du Conseil ne la connaissent que trop bien, puisque les détails y sont sans cesse exposés, jour après jour, à chaque étape de l'évolution de l'agression serbe contre les musulmans bosniaques qui dure depuis plus d'un an.

Qu'il suffise de dire que l'agression serbe constitue un défi ouvert et continu lancé à la Charte des Nations Unies et que cette agression est perpétrée par des criminels qui continuent à nier non seulement la nature humaine de leurs victimes mais aussi leur propre humanité. Toutes les résolutions adoptées à leur encontre et tous les appels à l'humanité qui leur ont été lancés n'ont pas réussi à les dissuader ni à mettre un frein à leur brutalité. Peut-on qualifier d'être humain quiconque prive des dizaines de

M. Abu Odeh (Jordanie)

milliers d'enfants de leur avenir et persiste dans cette voie? Peut-on qualifier d'être humain quiconque commet systématiquement des viols collectifs de femmes et continue à commettre de tels actes? Peut-on qualifier d'être humain quiconque arrache les autres à leurs foyers, les prive de leurs moyens d'existence et de la maison où ils ont grandi, et qui continue à le faire? Peut-on qualifier d'être humain celui qui, à notre époque moderne, pratique le "nettoyage ethnique" et continue à perpétrer ce crime?

Le fait que ces actes sont commis au coeur de l'Europe par un peuple européen n'en est pas moins douloureux, triste et scandaleux. Où sont les droits de l'homme, où sont les idéaux et les principes qui ornent le discours occidental? Et, où sont donc les Nations Unies?

Si les Serbes défont et violent la Charte des Nations Unies en poursuivant leur agression contre les musulmans, c'est l'ONU elle-même qui violerait la Charte si elle n'utilisait pas les pouvoirs prévus par la Charte pour mettre fin à cette agression - à moins qu'il y ait deux Organisations des Nations Unies : une qui utilise ses pouvoirs et une autre qui ne les utilise pas.

Si tel est le cas, que va-t-il advenir de la paix et de la sécurité internationales? Nous nous y perdons. Doit-on s'attendre à ce que l'agression ne soit freinée ou arrêtée que si le conflit survient dans un pays où les puissances influentes ont des intérêts? Cela doit-il être la norme? Soit.

Néanmoins, nous devons nous demander, qu'en est-il des droits de l'homme?

Les membres ne conviennent-ils pas avec moi que le fait que l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi après une année d'agression serbe continue à freiner ou à mettre fin à l'agression contre les musulmans bosniaques place chaque Etat Membre en face d'un miroir qui reflète, sinon l'image de Dorian Gray, du moins celle d'une hypocrisie qui a dépassé les limites politiquement admises?

Serait-il exagéré de ma part, afin d'embellir quelque peu cette horrible image et pour nous permettre, aux Nations Unies, d'être fidèles à nous-mêmes, de proposer que la Conférence internationale sur les droits de l'homme qui doit se tenir à Vienne soit repoussée et que le débat sur les droits de l'homme dans quelque pays que ce soit soit suspendu jusqu'à ce que nous soyons en mesure de préserver la dignité humaine des survivants musulmans de Bosnie?

M. Abu Odeh (Jordanie)

Je tiens à préciser que je le dis sans arrière-pensées, car mon pays est fier de la manière dont il respecte les droits de l'homme.

Il ne serait pas difficile pour un observateur qui suit l'agression serbe de se rendre compte que cette agression se déroule selon un certain schéma depuis qu'elle a commencé il y a plus d'un an, qui est le suivant : il y a d'abord eu une attaque brutale serbe contre les musulmans. En deuxième lieu, l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité. En troisième lieu, un accord de cessez-le-feu entre les Serbes et les musulmans, arrangé par le commandement des Nations Unies sur le terrain. En quatrième lieu, une violation du cessez-le-feu par les Serbes qui montent une nouvelle attaque. En cinquième lieu, de nouvelles avances des forces serbes sur le terrain.

La situation en est à un point où il est impératif que nous soyons plus francs, pour que nous puissions tirer les enseignements de cette affaire et parvenir à une solution décisive qui mettrait fin à l'agression, permettrait aux parties au conflit de parvenir à un règlement pacifique du problème, et briserait le schéma qu'a suivi l'agression serbe.

A cet égard, je voudrais relever deux choses. D'abord, chacun sait que, pour nombre de raisons réalistes - et surtout parce que son application comporte des conditions militaires et logistiques qui ne sont à la portée que des grandes puissances -, le recours à l'Article 42 de la Charte passe par l'accord des grandes puissances. Nous savons tous que les dirigeants de ces puissances ont dit, à plusieurs reprises, qu'il est difficile de prendre des mesures militaires pour arrêter l'agression serbe et que, partant, ces mesures devraient être évitées, et ont rappelé à ce propos la situation dans laquelle se sont trouvées les divisions allemandes qui combattaient en territoire yougoslave pendant la seconde guerre mondiale. Je suis certain que ces déclarations n'étaient pas destinées à rassurer les dirigeants serbes mais, malheureusement, elles communiquaient un message implicite qui les assurait que l'Article 42 ne serait pas appliqué contre eux.

Deuxièmement, la résolution du Conseil de sécurité qui interdisait l'acheminement d'armements aux parties au conflit a créé une situation étrange et consternante. L'image de cette situation qui se dégage de cette résolution est celle d'un musulman bosniaque attaché à un arbre des pieds à la tête et

M. Abu Odeh (Jordanie)

d'un Serbe attaché par une jambe à un arbre par une longue corde, mais tenant son fouet dans la main. Le Serbe vient de fouetter le musulman qui ne peut que crier au secours. Les spectateurs, représentés par les Nations Unies, se bornent à lui offrir de l'eau pour qu'il ne meure pas de soif.

La résolution 820 (1993) du Conseil de sécurité était nécessaire. La délégation de mon pays craint toutefois que cette résolution n'ait pas plus d'effet que celles qui l'ont précédée : elle n'arrêtera pas l'agression serbe tant que les Serbes n'auront pas atteint tous leurs objectifs sur le terrain. Ainsi, selon le schéma suivi par les Serbes, la mesure suivante serait un accord de cessez-le-feu, suivi d'une violation de la part des Serbes, qui attaqueraient de nouveau et acquerraient de nouveaux avantages.

Pour que la résolution 820 (1993) porte les fruits voulus, ma délégation propose que le Conseil adopte une nouvelle résolution appuyant la résolution 820 (1993) en lui donnant force et efficacité par l'incorporation de deux éléments : d'abord, il faudrait lever l'interdiction d'armer la République de Bosnie-Herzégovine, conformément à l'Article 51 de la Charte. Dire qu'en armant les musulmans de Bosnie, on aggraverait les massacres n'est pas un argument valable propre à justifier la réticence du Conseil de sécurité à lever l'embargo sur les armes pour les musulmans de Bosnie. Car depuis le début de l'agression serbe, les musulmans sont dans une position de légitime défense et ce sont eux qui ont payé et continuent à payer le prix des combats. S'ils se défendaient, ils réduiraient leurs pertes. Une augmentation des pertes serbes ne serait pas répréhensible, car on est en droit d'espérer que ces pertes les dissuaderaient, et c'est ce que vise cette mesure. Car ce qu'il faut avant tout, c'est arrêter les combats pour que les négociations de paix puissent se poursuivre, d'autant plus que les musulmans et les Croates ont déjà signé le plan Vance-Owen.

Deuxièmement, un dernier avertissement devrait être lancé aux forces serbes, les mettant en demeure de cesser le feu à une certaine date, sinon le Conseil de sécurité recourra à l'Article 42 de la Charte.

Ma délégation appuie tous les efforts entrepris pour mettre en place un cessez-le-feu en tant que mesure préalable à une solution pacifique à cette guerre, qui dégrade la dignité humaine et qui porte préjudice à la crédibilité des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jordanie des propos aimables qu'il a adressés à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de la Lituanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SIMUTIS (Lituanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je vous souhaite tout succès à la direction des débats du Conseil qui portent sur des questions extrêmement difficiles et importantes. Je rends également hommage au Président du Conseil pour le mois de mars, l'Ambassadeur O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil. Je tiens en outre à exprimer ma reconnaissance pour cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité, à qui est confiée la principale tâche des Nations Unies : maintenir la paix et la sécurité dans notre monde en proie aux troubles.

Je tiens à faire part au Conseil de sécurité de la vive préoccupation qu'inspire au Gouvernement et au peuple lituaniens la situation tragique en Bosnie-Herzégovine. Le peuple lituanien est horrifié par les violations flagrantes du droit humanitaire international, le pilonnage intensif de villes bosniaques, les massacres, les viols et les expulsions sans fin de la population civile en vertu de la politique odieuse du "nettoyage ethnique". Cette horreur se poursuit depuis plus d'un an maintenant, et il semble que les mesures prises jusqu'à présent pour y mettre fin se soldent par un échec.

M. Simutis (Lituanie)

La Lituanie, en tant que petit Etat, compte dans une grande mesure pour sa sécurité sur les Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les autres organisations internationales. Nous sommes convaincus que la crédibilité de ces organisations en matière de prévention des conflits et de gestion des crises dépendra de leur capacité d'agir avec détermination dans la crise bosniaque. Or d'innombrables cessez-le-feu ont été violés dans les jours ou dans les heures suivant leur mise en place et les décisions du Conseil de sécurité sont ignorées de façon flagrante. La question se pose de savoir si les politiques d'agression et de "nettoyage ethnique" seront tolérées. S'il en était ainsi, comment un petit pays pourrait-il, à l'avenir, se fier aux organisations internationales et à la notion de sécurité collective?

Nous devons être bien conscients des graves conséquences de la tragédie bosniaque pour la communauté internationale. Le plus grand danger réside dans l'incompatibilité entre les perspectives naissantes de sécurité collective et l'incapacité des organisations internationales à stopper l'agression. L'assujettissement brutal et forcé d'un Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies, s'il était toléré, constituerait un dangereux précédent. Les nations représentées autour de cette table et l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir de veiller à ce que la politique renaissante du plus fort ne triomphe pas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Lituanie des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HADID (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. L'efficacité et la maîtrise que vous démontrez dans la conduite des travaux du Conseil témoignent de vos hautes qualités reconnues de tous et constituent autant de gages de succès dans votre mission.

Votre prédécesseur à la présidence du Conseil, l'Ambassadeur O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, mérite amplement notre gratitude et toute notre

M. Hadid (Algérie)

considération pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de son mandat le mois dernier.

Le présent débat se tient à un moment où la tragédie imposée au peuple bosniaque, et plus particulièrement à la population musulmane de ce pays, a franchi un nouveau seuil lourd de conséquences.

Les événements en Bosnie orientale confirment, si besoin en était encore, la poursuite d'une escalade dangereuse pour l'avenir, non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de toute la région des Balkans. Cette escalade est révélatrice de la persistance de l'agresseur dans une attitude de défi à la communauté internationale.

Le sort des populations civiles est, à juste titre, qualifié de tentative de génocide, comme vient de la confirmer la Cour internationale de Justice dans son ordonnance rendue le 8 avril dernier, qui en appelle au respect des engagements en matière de prévention et de répression du crime de génocide.

L'Algérie qui a, il y a une année déjà, attiré l'attention du Conseil sur la gravité de la situation en Bosnie-Herzégovine et les risques d'escalade qu'elle recélait, tient à réitérer sa solidarité et son soutien au Gouvernement bosniaque dans la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ce pays Membre de l'Organisation des Nations Unies. De plus, elle souligne qu'il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de faire respecter les principes et buts de la Charte des Nations Unies en ne ménageant aucun effort pour mettre fin à l'agression et rétablir le droit et la justice.

C'est pourquoi l'Algérie s'est constamment employée, notamment au sein de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des non-alignés, à encourager les pressions politiques et les mesures concrètes pour la mise en oeuvre d'un règlement juste et durable de ce problème. Elle a également contribué aux efforts humanitaires à travers la fourniture d'une aide matérielle ainsi que l'accueil et le traitement des blessés.

Le plan Vance-Owen laborieusement mis au point a été, malgré ses insuffisances, accepté par le Gouvernement bosniaque et la partie croate. Cette manifestation de flexibilité et de sens du compromis n'a malheureusement pas suscité une attitude similaire de la part de la partie serbe, qui a non seulement rejeté le plan, mais également intensifié ses agressions en vue de

M. Hadid (Algérie)

réaliser de nouveaux gains territoriaux, et a poursuivi la pratique inqualifiable d'épuration ethnique.

Il est évident que la persistance du statu quo est inacceptable. Il est clair aussi que les mesures adoptées jusqu'ici par le Conseil de sécurité n'ont eu que des effets limités. Dès lors, le moment est venu pour le Conseil de s'acquitter pleinement de ses responsabilités face à ce drame qui interpelle la conscience universelle.

Ceci suppose, d'une part, la cessation immédiate des hostilités sur l'ensemble du territoire de la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'établissement urgent de zones de sécurité pour éviter la répétition et la multiplication de tragédies à l'image de celle de Srebrenica.

Il est nécessaire, d'autre part, d'envisager l'élargissement de la composition et du mandat de la FORPRONU pour qu'elle puisse s'acquitter effectivement de sa mission de protection des populations civiles en butte aux exactions de tous ordres et à la pratique de l'épuration ethnique.

Le moment est venu également pour le Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures pour établir d'urgence le contrôle de l'armement lourd sur l'ensemble du territoire de la République de Bosnie-Herzégovine ainsi que la surveillance de toutes les voies d'approvisionnement. Nous estimons que de telles missions devraient tout naturellement être assurées par les Nations Unies.

En matière humanitaire, il est impératif de veiller à assurer le libre accès des convois d'aide, ainsi qu'à mettre fin aux déplacements forcés des populations et assurer le retour en toute sécurité des personnes déplacées.

En définitive, l'insuffisance des réponses de la communauté internationale, qui n'ont pas mis un terme à l'agression et aux exactions subies par le peuple bosniaque, de même que l'aggravation continue de la situation en Bosnie-Herzégovine, soulignent l'anachronisme de l'embargo sur les armes imposé à cette république en ce qu'il apparaît comme la négation, dans la pratique, de son droit naturel de légitime défense consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Le peuple musulman bosniaque, qui affronte avec courage et dignité une barbarie insupportable, est en droit, plus que jamais, de demander réparation devant l'histoire et d'exiger les moyens qui lui sont nécessaires pour assurer sa légitime défense.

M. Hadid (Algérie)

La situation en Bosnie-Herzégovine engage incontestablement la crédibilité des Nations Unies et singulièrement de ce conseil. Ce drame aux multiples dimensions, susceptible de surcroît de devenir l'épicentre d'une conflagration majeure qui risque d'embraser l'ensemble de la région et d'engendrer des retombées aux conséquences imprévisibles, constitue un test de la capacité du Conseil de sécurité de se hisser à la hauteur d'un tel défi en répondant aux exigences d'une crise dont les données sont désormais clairement établies. Nous formons le vœu que le présent débat puisse contribuer à susciter au sein de ce conseil une nouvelle dynamique conforme aux attentes de la communauté internationale et de l'opinion publique mondiale, qui suivent avec indignation les événements douloureux qui s'intensifient quotidiennement en République de Bosnie-Herzégovine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALLAGANY (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux du Conseil avec la compétence et l'expérience que chacun vous reconnaît.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Terence Christopher O'Brien de l'efficacité avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Mon gouvernement, de concert avec les autres membres du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, a pris l'initiative de demander la convocation du Conseil de sécurité pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine. Le monde assiste avec horreur à la poursuite de l'agression serbe contre la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, il semble que la communauté internationale n'ait pas pleinement compris les conséquences que les actes barbares commis par les Serbes en Bosnie-Herzégovine contre des civils et d'autres personnes innocentes risquent d'avoir pour l'avenir.

M. Allagany (Arabie saoudite)

La politique de "nettoyage ethnique" pratiquée par les dirigeants serbes est allée aussi loin que les pratiques de ce que les Nazis appelaient la "solution finale". La destruction de villes, le massacre de civils, les actes d'intimidation commis contre les enfants, le viol de femmes et d'enfants, le meurtre de personnes âgées : tous ces actes ne sont pas des actes de courage militaire; ils témoignent plutôt d'un degré de barbarie et d'un ensemble de valeurs morales qui établiront un nouveau record dans l'histoire de l'humanité. D'après les images qui nous parviennent sur les pratiques des Serbes en Bosnie-Herzégovine et d'après les rapports du groupe d'experts envoyé par la Communauté européenne pour enquêter sur les viols de femmes musulmanes, nous apprenons que des centaines de milliers de femmes musulmanes ont été violées dans le cadre d'une politique systématique et délibérée conçue pour réaliser le "nettoyage ethnique". Un grand nombre de femmes musulmanes ont été tuées par ceux qui les avaient violées, parmi lesquelles plusieurs n'étaient que des enfants. De plus, des unités paramilitaires serbes continuent de détruire les mosquées et autres sites religieux et culturels afin de supprimer à tout jamais les caractéristiques culturelles des villes islamiques de Bosnie-Herzégovine. Elles empêchent également la population civile de recevoir l'aide humanitaire des Nations Unies.

Il est clair depuis le début que la Serbie et le Monténégro appuient les Serbes, provoquant des pertes humaines et matérielles importantes pour le peuple de la République de Bosnie-Herzégovine et pour son patrimoine. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté deux importantes résolutions : la résolution 819 (1993) et la résolution 820 (1993).

La déclaration faisant de Srebrenica et de ses environs zone de sécurité représente un pas important dans les efforts visant à empêcher que cette ville ne tombe entre les mains des forces serbes. Le retrait des unités paramilitaires serbes de Srebrenica et de ses environs doit être garanti. La fourniture de vivres et de secours médicaux aux civils doit également être garantie.

Plus de trois semaines se sont écoulées depuis que la partie musulmane de Bosnie et la partie croate ont signé l'accord de paix connu sous le nom de plan de paix Vance-Owen. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 820 (1993), qui donne aux Serbes neuf jours pour

M. Allagany (Arabie saoudite)

signer le plan de paix et qui prévoit, au cas où ils s'y refuseraient, l'imposition de sanctions plus dures contre la Serbie et le Monténégro. Le Conseil de sécurité a reconnu une fois de plus que l'intransigeance des dirigeants de la Serbie et du Monténégro constitue le principal obstacle à l'exécution de l'accord de paix. Nous pensons que n'était l'aide militaire en hommes et en armes qu'ils reçoivent de la Serbie et du Monténégro, les Serbes de Bosnie auraient signé le plan Vance-Owen, permettant ainsi sa mise en oeuvre. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la résolution 820 (1993) sera efficace contre la Serbie et le Monténégro. L'isolement économique, financier et commercial complet de la Serbie et du Monténégro du reste du monde pourrait convaincre les dirigeants serbes de retrouver la raison. Ils confondent le mythe et l'histoire. Ils croient qu'ils sont invincibles, que personne ne peut les toucher. Par conséquent, à notre avis, la résolution 820 (1993) a été adoptée afin d'accroître la pression et de permettre le rétablissement de la paix.

Il faut noter que si le Conseil de sécurité ne fait rien pour imposer un contrôle international efficace et réaliste sur les expéditions d'armes lourdes, que les Serbes sont les seuls à posséder, les sanctions économiques ne serviront pas à grand-chose. Il faudra beaucoup de temps aux sanctions économiques pour agir. Le temps est ce qui compte le plus pour les civils innocents de Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures immédiates pour lever l'embargo sur les armes contre la Bosnie-Herzégovine afin de permettre aux musulmans de ce pays d'exercer leur droit de légitime défense.

M. Allagany (Arabie saoudite)

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite demande à la communauté internationale de garantir le retrait des forces serbes régulières et irrégulières du territoire de la République de Bosnie-Herzégovine et d'aider, dans toute la mesure possible, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à exercer son droit de légitime défense. Cette assistance, qu'elle soit matérielle, militaire ou morale, est bien méritée. Nous exigeons que les auteurs de violations graves de la quatrième Convention de Genève soient traduits en justice conformément aux principes et aux dispositions du droit international. Nous appuyons également le peuple et le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine et nous exigeons que la Serbie et le Monténégro les dédommagent de façon juste et adéquate des pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies. Nous espérons que la communauté internationale jettera les bases d'une paix juste fondée sur la légitimité et conformément à notre religion islamique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de Malte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité au sujet des événements tragiques survenus dans la région de l'ex-Yougoslavie et en particulier en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes tout à fait certains que, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, le Conseil trouvera le courage et la sagesse nécessaires pour s'acquitter des lourdes tâches qui l'attendent. A cette occasion, ma délégation tient également à rappeler la manière remarquable dont l'Ambassadeur Terence O'Brien a dirigé les travaux du Conseil.

Les événements qui se sont produits ces derniers jours autour de la ville bosniaque de Srebrenica ont brusquement cristallisé le dilemme politique et moral auquel la communauté internationale est confrontée depuis plusieurs mois en ex-Yougoslavie, dilemme né du fossé qui sépare les efforts diplomatiques et humanitaires immenses qui ont été déployés et les résultats limités auxquels on a abouti.

M. Camilleri (Malte)

En tant qu'individus nous ressentons un profond sentiment de colère et de révolte face à la souffrance et à l'humiliation qui continuent d'être infligées à nos frères humains. En tant que gouvernements nous sommes tous profondément préoccupés par le défi flagrant lancé à la légalité et à la stabilité internationales par le dédain cynique avec lequel les normes du droit humanitaire les plus profondément enracinées continuent d'être bafouées. De concert avec les autres gouvernements, le Gouvernement maltais condamne fermement et sans équivoque les atrocités qui ont été commises et qui continuent d'être commises dans l'ex-Yougoslavie. Nous dénonçons la politique odieuse du "nettoyage ethnique". Nous exigeons que les actes d'agression perpétrés contre des civils sans défense cessent. Nous sommes décidés à veiller à ce que les violations grossières et systématiques des droits de l'homme ne restent pas impunies.

Pendant plus de 12 mois, la communauté internationale a déployé résolument et avec constance des efforts diplomatiques et humanitaires les plus vigoureux pour parvenir à un règlement pacifique des problèmes de l'ex-Yougoslavie. Dans ce processus, l'Organisation des Nations Unies a mis en place la plus grande opération de maintien de la paix jamais entreprise. Les institutions humanitaires ont mis au point un de leurs programmes d'assistance les plus importants et les plus soutenus. Les organisations régionales, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et la Communauté européenne ont déployé d'importants efforts en coordination avec l'Organisation des Nations Unies. Des pays ont fait don, à titre individuel, de ressources humaines et matérielles importantes. Un plan de paix a été conçu, qui a recueilli l'appui actif de la communauté internationale tout entière, à l'exception des parties serbes au conflit.

Une série de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont été adoptées. Des sanctions ont été appliquées contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et ont été graduellement renforcées. Des mesures ont été prises pour créer un tribunal pénal chargé d'examiner les crimes commis contre l'humanité. Une zone d'exclusion aérienne a été imposée et une action militaire destinée à en assurer l'application ont été autorisées. Pourtant, au bout de tous ces efforts, nous avons été témoins des derniers événements survenus autour de

M. Camilleri (Malte)

Srebrenica, événements qui soulignent le fait que tous les plus grands efforts de la communauté internationale n'ont pas encore réussi à ramener la raison et la légalité dans cette région plongée dans la tragédie.

Malgré la consternation et la frustration légitimes que nous inspire le fait que tant d'efforts n'ont pas permis d'atteindre l'objectif principal, nous devons avant tout nous rappeler et saluer les efforts héroïques de ceux qui ont porté le poids de la tragédie - en premier, les civils innocents de Bosnie-Herzégovine : les femmes qui ont été violées, les enfants qui ont été mutilés, les personnes âgées qui ont été déracinées et les personnes de tous âges qui ont été massacrées. Nous nous rappelons et nous saluons également ceux qui servent sur le terrain : les troupes des différents pays et les responsables des nombreuses organisations humanitaires qui, au prix de grands risques personnels, persistent dans la recherche et quelquefois la réalisation de certaines mesures de secours, même au milieu de toutes les souffrances et de toutes les amertumes. Nous devons également exprimer notre profonde reconnaissance aux deux Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et dont la patience et les talents diplomatiques ont contribué à entretenir quelque espoir dans une situation par ailleurs désespérée.

En faisant le bilan de la situation aujourd'hui, nous constatons que la communauté internationale continue d'être mise au défi sur deux principaux fronts : dans ses efforts pour protéger les habitants de Bosnie-Herzégovine et dans ses efforts pour affirmer la validité et la crédibilité des institutions internationales garantes des normes du comportement humanitaire et de la légalité internationale. Un certain nombre d'idées ont été proposées au fil des mois s'agissant de la nécessité d'assurer un plus grand degré de protection aux habitants de Bosnie-Herzégovine. Le temps est peut-être venu d'examiner en détail certaines de ces idées.

La résolution 47/121, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre de l'année dernière, prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner à la fois tous les moyens nécessaires pour maintenir et restaurer la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi que la possibilité d'exempter la République de Bosnie-Herzégovine de l'embargo sur les armes décrété contre

M. Camilleri (Malte)

l'ex-Yougoslavie. Dans sa résolution 758 (1992) du 8 juin 1992, le Conseil de sécurité parle de l'établissement d'une zone de sécurité comprenant Sarajevo et son aéroport, et l'idée d'une zone de sécurité, cette fois à Srebrenica, apparaît de nouveau dans la résolution 819 (1993) adoptée vendredi dernier.

Mon gouvernement estime que l'idée d'établir des zones de sécurité autour de certains secteurs de Bosnie-Herzégovine constitue dans les circonstances actuelles une mesure de protection justifiée et à vrai dire nécessaire pour les habitants de ce pays. Dans une lettre rédigée conjointement avec le Ministre des affaires étrangères de Slovénie et adressée aux Etats membres de la CSCE en novembre dernier, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a proposé officiellement l'adoption

"de mesures concrètes et énergiques de la part de l'Organisation des Nations Unies en coordination avec la CSCE, grâce à une concentration importante de la FORPRONU, afin d'établir et de protéger un 'cordon sanitaire' autour de Sarajevo et d'autres villes de la Bosnie-Herzégovine."

Ce qui s'est passé à Srebrenica nous renforce dans notre conviction que des mesures opportunes de déploiement d'un nombre raisonnable de soldats de maintien de la paix des Nations Unies dans les zones névralgiques en tant que mesure visant à créer des zones de sécurité pourraient contribuer à empêcher que des situations critiques et dangereuses continuent d'empirer. Cela pourrait par ailleurs fournir une certaine marge de manoeuvre supplémentaire, de sorte que les efforts diplomatiques destinés à parvenir à un règlement pacifique puissent être poursuivis.

Si la situation en Bosnie-Herzégovine ne s'améliore pas, tous les membres de la communauté internationale sont douloureusement conscients que de nouvelles mesures de plus en plus fermes devront être employées. La viabilité et la crédibilité de tout le concept du nouvel ordre international repose sur cette hypothèse. Pour un petit pays comme Malte, qui fonde sa sécurité sur la notion de stabilité et de légalité régionales et internationales, il est impératif que les institutions chargées de veiller à cette stabilité et à cette légalité affirment leur autorité.

M. Camilleri (Malte)

C'est dans cet esprit que mon gouvernement s'engage à apporter son appui total aux efforts entrepris par la communauté internationale pour rétablir la paix dans l'ex-Yougoslavie. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous nous sommes engagés à appuyer totalement - et à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'application - les décisions prises par le Conseil de sécurité en vue de mettre fin aux nombreuses violations du droit à la vie et aux autres droits fondamentaux de la personne humaine auxquelles la communauté internationale assiste en Bosnie-Herzégovine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Malte des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

Conformément à la décision prise à la 320^e séance, j'invite maintenant l'Ambassadeur Dragomir Djokić à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOKIĆ (interprétation de l'anglais) : Au lieu de se réunir pour examiner la situation tragique en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour amener une paix durable à ses populations, le Conseil de sécurité a cédé aux pressions et a organisé un débat général sur la question dans le seul but, apparemment, de ne condamner que l'une des parties. En outre, nous ne voyons pas l'utilité de tenir ce débat puisque le Conseil a déjà adopté une série de nouvelles mesures punitives contre la République fédérative de Yougoslavie, qui ne pourront en aucun cas contribuer à l'objectif d'une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine. Ces mesures sont dirigées avant tout contre la République fédérative de Yougoslavie qui n'est pas partie à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine.

En agissant de la sorte, le Conseil de sécurité a fait peu de cas des rapports de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et du Secrétaire général et a ignoré les renseignements fournis par les Serbes de Bosnie. On a ainsi brossé un tableau inexact de la situation en Bosnie et, de ce fait, des résolutions partiales sont adoptées à un rythme accéléré.

Au cours de la crise et du conflit en Bosnie-Herzégovine, le Conseil a très souvent agi dans l'hypothèse erronée que la République fédérative de Yougoslavie portait la responsabilité de la guerre et qu'elle pouvait

M. Djokic

influencer fondamentalement les Serbes de Bosnie pour les amener à accepter des éléments du plan de paix qu'ils jugent contraires à leurs intérêts essentiels.

La résolution 820 (1993) continue de condamner arbitrairement la République fédérative de Yougoslavie pour son prétendu rôle dans la crise de Bosnie-Herzégovine, bien qu'il soit évident que la Yougoslavie ne saurait être tenue pour responsable ni du déclenchement ni de la persistance des effusions de sang en Bosnie-Herzégovine. Ce qui est en jeu, c'est une guerre ethnique, religieuse et civile à laquelle participent les trois nations qui constituent la Bosnie-Herzégovine - les musulmans, les Serbes et les Croates. L'exemple qui illustre au mieux cette guerre en Bosnie-Herzégovine est celui des combats farouches qui se poursuivent entre les forces musulmanes et croates de Bosnie-Herzégovine, et qui entraînent de lourdes pertes de part et d'autre, malgré l'accord conclu entre elles en vue d'une coopération militaire et d'activités militaires communes.

On a répété à maintes reprises que la République fédérative de Yougoslavie n'avait pas de revendications territoriales à l'égard d'aucun de ses voisins, comme l'a confirmé la Déclaration adoptée par l'Assemblée fédérale lors de la constitution de la République fédérative de Yougoslavie, le 27 avril 1992. Depuis mai 1992, il ne reste pas un seul soldat de l'armée yougoslave sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine, alors que de 40 à 50 000 militaires croates occupent des parties de la Bosnie-Herzégovine, ce qui a également été confirmé dans le rapport du Secrétaire général. En dépit de ces faits, la communauté internationale continue de mener toutefois une campagne implacable, stigmatisant la Yougoslavie en tant qu'agresseur et demandant qu'elle soit punie et isolée.

La Yougoslavie a un intérêt vital et est totalement attachée à voir s'achever la guerre en Bosnie-Herzégovine par des moyens pacifiques et par le dialogue. La République fédérative de Yougoslavie a fait les plus grands efforts pour faciliter le processus de paix. Nous avons accepté toutes les décisions et tous les principes de la Conférence de Londres et appuyé le plan Vance-Owen en tant qu'élément fondamental susceptible de mettre fin à la guerre civile et aux souffrances des trois nations.

M. Djokić

La République fédérative de Yougoslavie a coopéré totalement avec les deux Coprésidents au cours des négociations de paix, et a offert ses bons offices.

Afin de parvenir à une solution juste et durable, la République fédérative de Yougoslavie a demandé que des observateurs soient mis en place dans tous ses aéroports et le long des frontières qui séparent la République fédérative de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine; elle a proposé la normalisation des relations mutuelles entre les ex-Républiques yougoslaves, mais il n'y a pas eu de réponse; elle a pris à plusieurs reprises des initiatives de paix et lancé des actions humanitaires; elle a permis et aidé le passage de convois d'assistance humanitaire à destination de la Bosnie-Herzégovine; et elle prend soin de quelque 700 000 réfugiés en provenance de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, parmi lesquels on compte 50 000 musulmans et 15 000 Croates.

Malheureusement, dans cette résolution et dans des résolutions antérieures, le Conseil de sécurité a totalement ignoré le rôle positif de la République fédérative de Yougoslavie et s'est obstiné à la traiter comme une partie au conflit qu'il y a lieu de punir.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie et son peuple ont condamné sans réserve les crimes odieux de "nettoyage ethnique", quels qu'en soient les auteurs et quel que soit le lieu où ils sont perpétrés. Nous nous sommes vigoureusement opposés à la prise d'otages ethniques, au bombardement de villes, en particulier de Sarajevo, à la destruction de villages, d'infrastructures, d'églises et de monuments culturels.

En dépit de nos efforts, au cours des derniers mois, la population serbe de Bosnie-Herzégovine et des zones protégées des Nations Unies a été soumise à des attaques et à des agressions incessantes. Le 22 janvier 1993, le territoire de la Krajina, sous la protection de l'ONU et en sa présence, a été attaqué de manière flagrante par des forces croates, en violation manifeste du plan Vance-Owen. En dépit des demandes contenues dans la résolution 802 (1993) du Conseil de sécurité, ces attaques se sont poursuivies sans relâche et se sont même intensifiées récemment. Le Conseil de sécurité n'a rien fait.

M. Djokić

Les forces musulmanes et croates de Bosnie-Herzégovine ont poursuivi leur campagne de terreur et de provocation. Au cours de l'offensive lancée en janvier 1993, de nombreux villages serbes ont été détruits dans la partie orientale de la Bosnie et plus de 1 200 Serbes, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées ont été massacrés, ce qui n'a pas retenu l'attention des médias internationaux ni celle du Conseil de sécurité.

En s'efforçant de provoquer une intervention militaire étrangère et d'entraîner la République fédérative de Yougoslavie dans la guerre, les forces musulmanes sont même allées jusqu'à attaquer le territoire et la population de la République fédérative de Yougoslavie elle-même. Nos appels répétés en vue de faire cesser l'agression musulmane et croate n'ont pas été entendus par le Conseil de sécurité. La République fédérative de Yougoslavie, quant à elle, a fait preuve de la plus grande retenue et a décidé de ne réagir qu'avec la plus extrême prudence.

M. Djokić

Des atrocités et des crimes horribles ont été commis par toutes les parties en guerre sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Ceux qui sont responsables de crimes de guerre et de violations du droit humanitaire doivent être traduits en justice. A ce sujet, le Gouvernement de la Yougoslavie appuie la Commission d'experts établie en vertu de la résolution 780 (1992) et coopère avec elle. Mais suite à la déformation et à l'ignorance des faits, une fausse image a été diffusée selon laquelle les Serbes de Bosnie-Herzégovine et des zones protégées par l'ONU sont les seuls coupables. Jeter le blâme sur les Serbes seuls et dresser un portrait diabolique de la nation serbe dans son ensemble ne contribueront toutefois pas au règlement du conflit, car il ne peut y avoir de vainqueurs dans la guerre civile en Bosnie-Herzégovine.

Depuis le début de la crise et le déclenchement des hostilités dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie, l'histoire de la région et les causes fondamentales des tensions sous-jacentes ont été gravement sous-estimées. Dans des tentatives hâtives de régler la crise, la Communauté européenne et, ensuite, la communauté internationale dans son ensemble ont commis une série d'erreurs graves qui ont eu des conséquences de grande portée. Il est maintenant généralement admis que c'est la reconnaissance prématurée des anciennes républiques de Yougoslavie, avant qu'un règlement politique global ne soit conclu, qui a déclenché la guerre civile. Diverses déclarations faites par des responsables politiques éminents, dont lord Carrington, M. Cyrus Vance et lord Owen, en fournissent des preuves évidentes. Dans une succession d'événements sans précédent survenus dans l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, la sécession a été récompensée, et la priorité accordée aux frontières intérieures, déterminées d'une manière arbitraire et non démocratique, aux dépens des frontières extérieures internationalement reconnues. En l'espace de quelques mois, la communauté internationale avait accepté et même encouragé l'éclatement de la Yougoslavie, Membre fondateur de l'ONU. Le droit des Slovènes, des Croates et des musulmans à l'autodétermination a été honoré, tandis que ce même droit a été nié aux Serbes.

Les Serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ne sont pas des agresseurs. Ils se battent pour leur survie sur leur propre territoire, où ils ont vécu pendant des siècles.

M. Djokić

La Yougoslavie a entrepris de jouer un rôle constructif tout au long des pourparlers de paix sur l'ancienne Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. A Genève et, ici, à New York, nous n'avons épargné aucun effort pour aider les Coprésidents dans leur recherche d'une solution viable et de la cessation des hostilités et des souffrances. Il est bien connu que les dirigeants de la République fédérative de Yougoslavie et des Républiques de Serbie et du Monténégro ont joué un rôle très important en facilitant l'acceptation d'importants éléments du plan de paix par les Serbes de Bosnie.

Nous avons contribué au processus de paix parce que nous nous sommes inspiré de la prémisse fondamentale selon laquelle il ne peut y avoir de solution durable sans que soient pris en compte les intérêts vitaux des trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine. Une paix juste ne peut non plus être instaurée si elle est imposée par la force à une des parties.

Malheureusement, des efforts insuffisants ont été accomplis pour garantir la pleine égalité lors de la rédaction de la version finale du plan Vance-Owen. Les cartes qui ont été tracées et qui sont maintenant imposées ne sont pas pleinement acceptables pour les Serbes de Bosnie parce qu'elles sont injustes et mettent en péril les intérêts cruciaux des Serbes, tout en favorisant clairement les intérêts des Croates et des musulmans. Le plan est considéré inacceptable par les Serbes de Bosnie parce qu'il divise injustement la région, ses ressources minérales, son potentiel énergétique et son infrastructure industrielle, et qu'il ne correspond pas à la composition ethnique de la population.

La présentation d'une échéance comme étant un ultimatum aux Serbes de Bosnie pour qu'ils acceptent et signent le plan de paix Vance-Owen dans sa totalité est contraire aux conclusions des négociations de Genève et des principes adoptés prévoyant qu'un accord serait recherché sur la base du consensus entre les peuples constitutifs et qu'aucune solution ne serait imposée.

La question est maintenant la suivante : quel est le motif qui se cache derrière le non-respect des principes adoptés? S'agit-il de chercher à mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine ou de chercher une raison de maintenir et d'accroître la pression sur la République fédérative de Yougoslavie en vue d'atteindre d'autres objectifs?

M. Djokić

La communauté internationale tient la République fédérative de Yougoslavie en otage face aux Serbes, aux Croates et aux musulmans de Bosnie. L'affirmation que la République fédérative de Yougoslavie et la République de Serbie peuvent ordonner aux Serbes de Bosnie d'accepter ce qui constitue une menace à leur survie et que les Serbes de Bosnie sont disposés à obéir aux ordres de Belgrade est illusoire et fausse. Nous leur donnons des conseils, et nous faisons de notre mieux à cet égard, mais nous ne pouvons ordonner à d'autres - qui meurent et qui sacrifient tout ce qu'ils ont afin de survivre sur leur territoire - de capituler.

Nous partageons l'inquiétude et l'impatience de la communauté internationale et comprenons pleinement la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité dans le cadre de ses efforts pour rétablir la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. Cet objectif ne peut toutefois être atteint en isolant une partie, en exerçant des pressions sans précédent et en imposant de nouvelles sanctions contre le peuple de la République fédérative de Yougoslavie, bien qu'il ne soit pas une des parties au conflit, dans le but de mettre en oeuvre des solutions injustes qui ne sauraient durer.

Il serait vraiment regrettable que le processus de paix, qui a déjà donné des résultats concrets, soit abandonné. Nous croyons que les négociations devraient reprendre de toute urgence, car il existe des possibilités d'accord, notamment au moyen de pourparlers directs entre les parties concernées, sur les questions non réglées si les modifications nécessaires sont apportées afin d'accommoder toutes les parties.

Nous sommes convaincus que les efforts inlassables des Coprésidents, M. Vance et lord Owen, n'ont pas été déployés en vain et qu'il y a encore des possibilités de poursuite du processus de négociations. Nous sommes très reconnaissants à M. Vance de sa contribution et comptons bien oeuvrer en étroite collaboration avec son successeur, M. Stoltenberg.

La Yougoslavie n'a épargné aucun effort pour rechercher une solution juste et durable au conflit en Bosnie-Herzégovine. Nous avons pleinement collaboré avec les envoyés spéciaux - le Vice-Ministre des affaires extérieures de la Fédération de Russie, M. Vitaly Churkin, et l'Ambassadeur Reginald Bartholomew, des Etats-Unis - dans leurs démarches.

M. Djokić

Le Conseil de sécurité a adopté une série de mesures inhumaines et totalement injustifiées, dont l'objectif est de resserrer l'étau et d'étouffer le peuple de mon pays, bien que le droit et les règles humanitaires ne reconnaissent pas le concept de châtement collectif. Les sanctions enfreignent les droits de l'homme fondamentaux, punissent des gens innocents et les privent de médicaments, de vivres et d'autres biens essentiels à leur existence. Par le biais de ces sanctions, le Conseil de sécurité transforme la République fédérative de Yougoslavie en camp de concentration et punit le peuple serbe dans son ensemble, ce qui constitue une tentative d'infliger à ce peuple le troisième génocide de son histoire. Il ne s'agit pas là d'une série de mesures techniques et économiques : il s'agit pratiquement d'une sentence de mort prononcée contre un peuple entier par le Conseil de sécurité. Les sanctions actuelles ont déjà fait leurs premières victimes : des nouveau-nés meurent dans les hôpitaux en raison du manque de médicaments et d'instruments médicaux.

Alors qu'il s'efforce d'accroître davantage les sanctions économiques, l'isolement et le châtement collectif du peuple de Yougoslavie, le Conseil de sécurité aggrave encore la tragédie qui a frappé le peuple de la République fédérative de Yougoslavie. Les sanctions bafouent diverses conventions internationales sur les droits de l'homme. On a dressé un portrait diabolique de tous les Yougoslaves et on les a dépeints comme des parias.

M. Djokić

Tout en s'efforçant d'éviter la tragédie en cours et les souffrances d'innocentes victimes de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine en imposant, et à présent, en élargissant les sanctions, le Conseil de sécurité inflige des épreuves et des souffrances à tous les citoyens de la République fédérative de Yougoslavie, qui ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la guerre qui ravage ce pays voisin. Le segment le plus vulnérable de la population yougoslave - les enfants, les malades, les personnes âgées ou de santé délicate - est le plus durement touché.

L'isolement de la République fédérative de Yougoslavie et la quarantaine imposée à sa population ne peuvent mener à la paix; cela ne peut contribuer qu'à acculer à la ruine une nation tout entière, en créant de nouveaux foyers de crise, à semer la destruction nationale et sociale dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, en déstabilisant toute la région des Balkans. La fermeture des voies maritimes internationales et l'interdiction de navigation sur le Danube est en soi une mesure qui s'accompagne de graves dangers pour la région tout entière. L'instauration de nouvelles mesures punitives ne peut se traduire que par de nouvelles victimes innocentes, de nouvelles souffrances et une instabilité accrue.

Toutefois, de nouvelles sanctions ne peuvent pas, objectivement, mettre fin à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, pas plus qu'elles ne nous rapprochent d'une paix juste et durable. La meilleure illustration en a été faite dans la période qui s'est écoulée depuis que les sanctions ont été imposées, il y a près d'un an. Les efforts entrepris par la Yougoslavie pour faciliter le processus de paix ne sont pas le résultat d'une pression ou de sanctions, mais d'un désir réel de voir la paix régner en Bosnie-Herzégovine et dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie avait cherché à apporter une solution pacifique à la crise de Bosnie-Herzégovine dès son éclatement, sur la base du respect des intérêts légitimes des trois peuples et de leur consensus quant aux modalités de leur vie commune. Dans ce contexte, la République fédérative de Yougoslavie a appuyé le plan Vance-Owen, en tant que base utile à de futures négociations destinées à réaliser un consensus quant aux cartes proposées.

M. Djokić

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie accorde une priorité absolue à la cessation immédiate et inconditionnelle du conflit armé et à la poursuite des négociations en vue de l'établissement d'un plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement yougoslave est convaincu que le contentieux qui subsiste au sujet des cartes proposées peut être résolu et qu'il ne devrait pas compromettre le processus de paix. A cette fin, le Gouvernement s'est associé à l'appel lancé par l'Assemblée de Bileca à la communauté internationale en faveur de l'organisation d'une rencontre bilatérale entre les parties belligérantes et a offert son hospitalité et ses bons offices en vue de négociations directes, à une date rapprochée, entre Serbes et musulmans bosniaques et entre Serbes bosniaques et Croates bosniaques.

Il est bien évident qu'une paix durable en Bosnie-Herzégovine ne peut être réalisée en imposant des solutions non négociables aux parties intéressées. Sans aucun doute, certains éléments du plan existant ne cadrent pas avec les intérêts de toutes les parties. La seule manière de rétablir la paix est de poursuivre, avec patience et ténacité, des négociations qui tiendront compte des intérêts vitaux des trois nations et qui permettront d'aboutir à un accord par consensus. Dans ce processus, la Yougoslavie doit être considérée comme un partenaire plutôt que comme un adversaire.

Comme l'a déclaré le Gouvernement yougoslave, le 8 avril dernier, la République fédérative de Yougoslavie reste pleinement attachée à la politique de paix et de règlement de la crise en Bosnie-Herzégovine par des moyens politiques, sur la base du respect égal des droits légitimes des trois peuples qui la constituent. A cet égard, la République fédérative de Yougoslavie continue de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et ses représentants. Toutefois, la République fédérative de Yougoslavie défendra avec fermeté sa souveraineté et son intégrité territoriale si elle était forcée de le faire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant sur la liste est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. COLLINS (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais joindre la voix de ma délégation aux remarques qui ont été faites eu égard à votre éminente personne et à vos compétences bien connues. Je tiens également à saluer l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je vais, dans un instant, faire un certain nombre d'observations sur cette question, suivant les instructions de mon gouvernement. Toutefois, je voudrais avant préfacier mes remarques en citant mon compatriote, le poète W. B. Yeats, qui a beaucoup écrit sur la question de la guerre civile. Il a dit :

"Les choses s'effondrent; le centre ne tient plus;
L'anarchie pure déferle sur le monde,
Une marée couleur de sang reflue et, partout,
La cérémonie de l'innocence est noyée.

Les meilleurs manquent de toute conviction, tandis que les pires sont pénétrés d'une intensité passionnée." (The Second Coming, W. B. Yeats)

On a pu voir ces derniers jours des signes annonciateurs que les meilleurs - c'est-à-dire la communauté internationale - sont sur le point de faire preuve d'une certaine conviction à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. La résolution 820 (1993), adoptée samedi soir, et le présent débat en témoignent.

Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de faire connaître officiellement les vues du Gouvernement irlandais sur la situation dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Mon gouvernement partage pleinement les préoccupations qui ont incité les membres non alignés du Conseil de sécurité à demander ce débat. Il serait inconcevable que cette effroyable tragédie humaine, cette grave menace à la paix et la sécurité internationales ne soit pas examinée au sein du Conseil de sécurité par la totalité des Membres de l'ONU.

Il n'y a pas lieu de décrire en détail la nature des horreurs auxquelles nous assistons en Bosnie-Herzégovine. Les faits sont bien connus de tous. Ils constituent un affront à la communauté internationale. Il s'agit d'une litanie d'actes barbares et inhumains sans précédent en Europe, depuis la seconde guerre mondiale. C'est, comme l'a dit récemment le Vice-Premier Ministre irlandais, M. Dick Spring, au Parlement irlandais :

M. Collins (Irlande)

"... le carnage et la brutalité extrême que nous avons vus ces dernières semaines à Srebrenica et dans d'autres villes musulmanes de Bosnie orientale. Le fait que des communautés entières de personnes innocentes puissent être pilonnées, affamées et détenues en otages pour satisfaire des objectifs militaires et politiques dépasse l'entendement."

La brutalité et les atrocités auxquelles nous avons assisté mettent en évidence un fait essentiel : notre objectif visant à parvenir à un règlement global et durable du conflit dans l'ex-Yougoslavie, mais de façon plus immédiate en Bosnie-Herzégovine, ne pourra être atteint qu'en mobilisant la volonté résolue et les efforts collectifs de la communauté internationale.

A cette fin, l'Irlande joue son rôle avec ses partenaires de la Communauté européenne, au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et ici même, aux Nations Unies. La Conférence internationale, sous la conduite avisée de ses coprésidents, a élaboré un plan viable pour la Bosnie-Herzégovine. Il a été accepté par deux des parties bosniaques.

En cette heure tardive, nous ne devons épargner aucun effort pour obtenir l'accord des Serbes de Bosnie. A cet égard, mon gouvernement salue avec enthousiasme l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 820 (1993). Nous nous félicitons, en particulier, de l'appui que cette résolution donne au plan de paix, du fait qu'elle condamne le "nettoyage ethnique" et qu'elle réaffirme que ceux qui commettent ou ordonnent le viol de femmes seront tenus pour individuellement responsables de leurs actes.

Mais, de façon plus immédiate, mon gouvernement se félicite vivement du fait que le Conseil de sécurité a agi de manière décisive pour assurer l'isolement total de la Serbie et du Monténégro, si les Serbes refusent de signer le plan de paix, de commencer à l'appliquer et de cesser leurs attaques militaires d'ici au 26 avril. Les mesures prises pour isoler la Serbie et le Monténégro sont draconiennes. Elles n'ont pas été prises à la légère.

M. Collins (Irlande)

Les autorités à Belgrade sont confrontées à un choix net : elles peuvent assurer que le plan de paix soit accepté et appliqué et qu'il soit mis fin aux combats, ou elles peuvent décider de condamner la Serbie et le Monténégro aux épreuves qu'entraînerait un isolement sans précédent, qui seraient le prix à payer pour la poursuite implacable d'objectifs militaires et politiques en Bosnie-Herzégovine.

Mon gouvernement aurait souhaité que le Conseil de sécurité ait agi plus tôt pour mettre les Serbes de Bosnie et Belgrade devant ce choix net. Nous nous félicitons toutefois aussi du fait que le Conseil a, dans sa résolution 819 (1993) du 16 avril, exigé que Srebrenica et ses environs soient proclamés zone de sécurité, qui devrait être à l'abri des attaques armées, après l'assaut meurtrier subi par ses habitants ces derniers mois. Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité a condamné l'action des Serbes de Bosnie, qui ont tenté de forcer la population civile à évacuer la région de Srebrenica et d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine.

La manière dont la résolution 819 (1993) est mise en application dans les prochains jours montrera dans quelle mesure les Serbes de Bosnie sont prêts à se conformer aux décisions du Conseil.

La politique étrangère de l'Irlande se fonde sur le principe que les conflits internationaux doivent être réglés par la négociation et non par des moyens militaires. Toutefois, après nous être donné pour tâche de mettre fin à cet effroyable conflit en recourant aux instruments de la négociation et des pressions, l'Irlande et la communauté internationale tout entière partagent un profond sentiment de frustration et d'outrage face à la persistance de la violence et des effusions de sang. Ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine constitue un affront à toutes les valeurs civilisées et un défi flagrant à l'autorité des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Je voudrais souligner la position de mon gouvernement, qui est la suivante : si les efforts de la communauté internationale en vue de trouver une solution négociée échouent, le Conseil de sécurité devra envisager toutes les options qui lui sont offertes aux termes de la Charte des Nations Unies.

J'espère vivement que les Serbes de Bosnie-Herzégovine et de Belgrade réfléchiront aux conséquences qu'aurait le rejet du programme de paix, et qu'ils éviteront, en coopérant avec les Nations Unies et la Communauté

M. Collins (Irlande)

européenne, au Conseil de sécurité d'envisager des mesures contraignantes en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Il faut mettre fin aux souffrances de la Bosnie-Herzégovine. Les autorités de Belgrade ont le pouvoir d'y mettre fin. En ce moment critique, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve d'un leadership décisif et qu'il prenne des mesures fermes pour atteindre cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Irlande des propos aimables qu'il a adressés à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHKURTI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous adresse mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Vos réalisations personnelles et vos talents de diplomate avisé ont déjà marqué les travaux du Conseil. En même temps, j'adresse mes compliments et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour l'admirable compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

La délégation albanaise attache une grande importance à cette séance publique du Conseil de sécurité, convaincue qu'elle apportera une contribution importante au règlement d'un problème très grave et très pressant, celui de la cessation de la guerre sanglante en Bosnie-Herzégovine.

La République d'Albanie est particulièrement préoccupée par ce conflit, car il coûte cher en vies humaines. La guerre s'accompagne d'un grand nombre de crimes : des milliers de femmes musulmanes sont violées et assassinées, des maisons sont détruites systématiquement, et des personnes sont déplacées de force, tout cela dans le but manifeste de créer des zones serbes ethniquement pures. Le "nettoyage ethnique" effectué par la force des armes contre les musulmans a pris des proportions énormes. De nombreuses villes en Bosnie-Herzégovine subissent des sièges prolongés et leur population prise en otage est soumise à d'indicibles souffrances. Des unités serbes paramilitaires terrorisent des civils musulmans. Srebrenica en est un exemple désolant. Il ne fait plus de doute que les Serbes de Bosnie et la République fédérative de Yougoslavie en sont les seuls responsables.

M. Shkurti (Albanie)

Les Serbes de Bosnie continuent de rejeter le plan de paix proposé par lord Owen et M. Cyrus Vance, qui a déjà été accepté tant par les musulmans que par les Croates, alors que la Serbie et le Monténégro parlent avec cynisme de leurs prétendus efforts de paix en Bosnie-Herzégovine.

L'Albanie s'est associée de façon décisive à la communauté internationale dans un effort en vue de trouver une solution juste et rapide à la crise, et elle engage les dirigeants des Serbes de Bosnie à accepter le plan de paix. Sinon, ils doivent être forcés à le faire. Il est toutefois regrettable que les efforts de paix aient, jusqu'à présent, échoué.

En outre, la situation étant ce qu'elle est, l'Albanie exprime sa préoccupation légitime de voir la guerre déborder sur le Kosovo proche et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. C'est la raison pour laquelle l'Albanie a donné son appui total à la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité relative aux mesures nécessaires pour assurer le respect de l'interdiction du survol de la Bosnie, et également aux résolutions 819 (1993) et 820 (1993), et s'est félicitée de l'engagement pris par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'imposer le respect de l'interdiction du survol de la Bosnie, conformément à la résolution 816 (1993). Elle s'est également félicitée de la résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité relative aux crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie, et elle demande que les responsables de ces crimes soient immédiatement traduits en justice.

De plus, mon pays appuie sans réserve la déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres du 5 avril 1993, qui souligne que le moment est venu de prendre des mesures concrètes pour renforcer les sanctions contre la Serbie et le Monténégro. La République d'Albanie attache une importance particulière au fait que le Conseil de sécurité travaille sur un projet de résolution qui vise précisément à renforcer les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie, ce qui amènerait à terme les Serbes de Bosnie à accepter le plan de paix. Mais à notre regret, l'adoption de ce projet de résolution est reporté, ce qui laisse la porte ouverte à d'autres atrocités.

Nous espérons qu'un projet de résolution prévoyant la cessation immédiate de la guerre, le renforcement des sanctions - surtout des sanctions économiques - contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et l'imposition d'un contrôle efficace des armements lourds de toutes les parties belligérantes sera adopté sans autre délai.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Albanie des propos aimables qu'il a adressés à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HAAKONSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Le Danemark se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine. La politique de mon pays sur cette question est celle de la Communauté européenne, dont le Danemark assume actuellement la présidence.

Les Douze n'ont cessé d'oeuvrer à la recherche d'une solution pacifique, politique et globale de ce conflit.

Il y a un mois, lorsque la Communauté européenne et ses Etats membres ont salué avec enthousiasme la décision du Gouvernement bosniaque de signer le plan de paix Vance-Owen, nous avons dit que nous réclamerions de nouvelles mesures contre les Serbes s'ils refusaient d'accepter le plan. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait décidé, le 17 avril, d'adopter la résolution 820 (1993) imposant de nouvelles mesures énergiques contre la Serbie-Monténégro si les Serbes ne signaient pas le plan de paix et ne mettaient pas fin à leur agression armée d'ici au 26 avril.

La Communauté européenne aurait préféré que cette résolution soit adoptée immédiatement après que le Président Izetbegovic a signé le plan de paix. Mais nous comprenons pourquoi son adoption a été retardée, même si nous le regrettons. Nous déplorons la manière dont la partie serbe a profité de ce retard. Au lieu d'oeuvrer aux fins de l'acceptation du plan Vance-Owen et d'une solution pacifique, les Serbes s'en sont éloignés. Au lieu de cesser leur agression, ils ont marché sur Srebrenica, y provoquant d'indicibles souffrances. Si les Serbes de Bosnie et les Serbes de Belgrade, où les décisions définitives sont prises, ne modifient pas leur comportement, ils porteront la responsabilité des mesures énergiques prises par le Conseil de sécurité dans sa résolution 820 (1993).

Comme les autres Etats membres de la Communauté européenne, le Danemark appuie sans réserve le plan Vance-Owen. Nous considérons que ce plan offre pour la Bosnie-Herzégovine une solution juste, équilibrée et viable qui tient compte des intérêts légitimes des trois communautés de la République; c'est, en même temps, la seule solution de rechange à la poursuite de la guerre dans laquelle il ne peut y avoir que des perdants. La levée de l'embargo sur les armes, davantage d'armes, l'escalade de la violence et davantage de massacres

M. Haakonsen (Danemark)

ne sont pas la réponse. Cela n'est pas compatible avec la fin des hostilités envisagée dans le plan Vance-Owen. Trop de vies humaines ont déjà été sacrifiées.

Les Douze ont déclaré à maintes reprises qu'un règlement négocié était la seule solution. Le plan Vance-Owen reste pour cela la seule base possible. Il est l'aboutissement de longs mois d'efforts inlassables et de difficiles négociations menées par les deux Coprésidents du Comité directeur de la Conférence conjointe Communauté européenne-Nations Unies sur l'ex-Yougoslavie. Je voudrais rendre hommage à M. Vance et à lord Owen pour la compétence, le dévouement et l'énergie avec lesquels ils ont accompli cette tâche immense.

Le Danemark est fermement convaincu que le moment est venu de manifester un attachement total au plan de paix Vance-Owen. Le Danemark et d'autres Etats membres de la Communauté européenne ont fourni des troupes et contribué des millions de dollars dans les activités d'assistance humanitaire pour venir en aide à la population de Bosnie affligée par la guerre. Les soldats, les chauffeurs volontaires, les observateurs, le personnel d'assistance, les médecins et les infirmières font un travail extraordinaire dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous l'avons fait pour servir la cause de la paix. Et nous continuerons à faire pression sur toutes les parties pour qu'elles s'engagent à l'égard de la paix. Nous sommes consternés par la reprise des combats entre musulmans et Croates en Bosnie centrale.

Nous condamnons sans réserve l'offensive serbe en Bosnie orientale et le fait que les Serbes ont rejeté le plan de paix. Si les Serbes n'ont pas changé de position le 26 avril, ils sentiront immédiatement le poids des sanctions internationales renforcées. La Communauté européenne a déjà fait des préparatifs pour que ces sanctions soient appliquées aussi énergiquement que possible et aussi longtemps qu'il faudra aux décideurs en Serbie et aux Serbes de Bosnie pour revenir à la raison.

Le message envoyé aux Serbes est clair et leur choix évident : ou ils coopèrent, ou ils s'exposent à de nouvelles sanctions sévères conduisant à un isolement international total de la Serbie-Monténégro pour des années.

Le Danemark et la Communauté européenne espèrent et comptent que le Président Milosevic comprendra que le prix de la poursuite de l'agression en Bosnie-Herzégovine serait trop cher à payer. Nous demandons instamment à

M. Haakonsen (Danemark)

M. Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, de signer dès maintenant le plan Vance-Owen. C'est le seul moyen de rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine. Accepter le plan de paix dans sa totalité et coopérer pleinement à la mise en oeuvre de tous ses éléments est le seul moyen de réintégrer la Serbie-Monténégro dans la communauté internationale et d'obtenir une levée progressive des sanctions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Si les événements qui se déroulent aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine étaient uniquement destinés à défier le Conseil de sécurité, si les événements qui se déroulent aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine visaient à mettre en cause les principes de la Charte des Nations Unies, si les atrocités commises aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine étaient uniquement destinées à envoyer des ondes de choc jusqu'à la conscience de la communauté internationale, peut-être la tragédie pourrait-elle être tolérée par le Conseil.

Mais, ce dont hélas nous sommes témoins aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine n'est pas seulement tragique; nous ne sommes pas seulement témoins de la douleur et des souffrances d'un peuple. Ce dont nous sommes témoins aussi remet en jeu le principe fondamental de l'Organisation qu'est le non-recours à la force contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation. En outre, nous voyons remis gravement en cause le principe des droits de l'homme, dont le droit à la vie, et la dignité et la valeur de la personne humaine.

Aujourd'hui, tandis que le monde entier regarde, l'agression et le génocide sont commis en toute impunité en Bosnie-Herzégovine. Ainsi, non seulement les principes de la Charte de l'Organisation sont-ils foulés aux pieds et ouvertement violés, mais encore la crédibilité du Conseil de sécurité est-elle sérieusement atteinte.

Nous savons que le Conseil a pris certaines mesures pour mettre fin aux violations flagrantes du droit international perpétrées en Bosnie-Herzégovine. Nous savons que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) est

M. Koroma (Sierra Leone)

déployée en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons le courage de tous ceux qui, au nom de la communauté internationale, servent dans cette force de maintien de la paix. Nous saluons en particulier les efforts déployés par le général Morillon pour tenter de sauver la vie des malheureux habitants de la Bosnie-Herzégovine.

Bien sûr, nous savons aussi quels efforts font certains Etats européens pour arrêter le déferlement des événements en Bosnie-Herzégovine. Nous connaissons l'intention déclarée du Président Clinton de mettre fin aux atrocités perpétrées aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine. Nous connaissons les intentions de l'Administration Clinton. Si seulement cette administration pouvait maintenant entraîner avec elle les autres membres du Conseil de sécurité à prendre à parti les criminels en Bosnie-Herzégovine!

M. Koroma (Sierra Leone)

Nous saluons le Gouvernement Clinton et demandons aux Américains d'agir au nom de la communauté internationale pour mettre fin au simulacre qui se déroule aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine, malgré la réticence de certains des membres du Conseil de sécurité, peut-être pas par méchanceté mais pour d'autres raisons, d'agir en Bosnie-Herzégovine.

Ainsi donc, ce à quoi nous assistons en Bosnie-Herzégovine n'est pas l'échec d'actions individuelles. A notre sens, on est plutôt témoin de l'incapacité du Conseil d'agir collectivement, et d'être à la hauteur de sa responsabilité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et voilà pourquoi nous intervenons devant le Conseil : pour demander au Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur de sa responsabilité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales et mettre fin aux souffrances humaines auxquelles on assiste aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine.

Voilà le but de notre présence ici. Nous ne sommes pas ici pour traiter du conflit en Bosnie-Herzégovine sous l'angle de la religion. Nous refusons de reconnaître que les auteurs des crimes commis en Bosnie-Herzégovine agissent au nom d'une injonction biblique quelconque. Je pense que ce serait une parodie du christianisme et, en fait, de n'importe quelle religion. Nous refusons de voir ce conflit comme un conflit entre musulmans et chrétiens. Ce à quoi nous assistons en Bosnie-Herzégovine c'est à l'inhumanité de l'homme envers l'homme et à certaines ambitions d'agrandissement territorial. Il incombe au Conseil de sécurité de mettre fin à ces intentions et ambitions mauvaises.

Il y a sept mois, lorsque le Président de mon pays a pris la parole devant l'Assemblée générale, il a déclaré :

"Ce dont le monde continue à être le témoin dans l'ex-Yougoslavie défie la compréhension humaine. La gravité et les conséquences de cette guerre nous rappellent des pratiques que le monde aurait souhaité n'être plus qu'un souvenir." (A/47/PV.9, p. 38)

Puis il a réclamé la fin des hostilités et la solution du conflit par des moyens pacifiques. Des appels semblables ont été lancés de façon répétée par des peuples épris de paix partout dans le monde qui, conscients du long crépuscule de l'incertitude dans lequel ils avaient vécu pendant la guerre froide, avaient espéré - escompté en fait - que les nations, grandes et

M. Koroma (Sierra Leone)

petites, finiraient par respecter scrupuleusement les obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Charte de l'Organisation. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats Membres et le bannissement de l'agression sont les principes directeurs qui façonnent et dirigent la politique des pays modernes. Ils restent éternels, durables et sont la garantie de la sécurité et de la protection de tous les Etats, et en particulier des Membres de l'Organisation.

Depuis que l'appel a été lancé par mon chef d'Etat il y a environ sept mois, nous sommes tous devenus les spectateurs involontaires d'une tragédie grandissante alors que le peuple de Bosnie-Herzégovine continue de payer le prix ultime pour avoir osé aspirer aux idéaux de liberté et d'autodétermination consacrés dans la Charte de notre Organisation. Mon pays ressent très profondément le malheur du peuple de Bosnie-Herzégovine, victime de l'agression et du génocide.

Nous parlons de "nettoyage ethnique", évitant de parler de ce qui se dessinait depuis 1949 et qui a obtenu l'imprimatur. Je parle de la Convention sur le génocide. Elle figure dans les textes. Au lieu d'appeler les choses par leur nom, le Conseil parle de "nettoyage ethnique" parce que nous savons que certaines responsabilités découlent de la perpétration de l'acte de génocide. Alors pourquoi parlons-nous de "nettoyage ethnique" quand nous savons très bien qu'il s'agit d'un acte perpétré contre la conscience de la communauté internationale et la conscience de l'humanité? Nous parlons d'agression et de génocide, deux des pires crimes évoqués dans les textes. Il incombe donc au Conseil, qui a pour seule responsabilité le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qui est chargé de protéger les droits, la dignité et la vie des êtres humains, de se montrer à la hauteur des circonstances et de prendre ses responsabilités au sérieux.

Conséquence de la poursuite par les Serbes de leurs ambitions territoriales, la crise en Bosnie-Herzégovine s'est aggravée. Massacres, viols, camps de concentration - nous avons tous été les témoins vivants de ces crimes et en avons les images sur nos écrans de télévision -, tels ont été les instruments de la guerre en Bosnie-Herzégovie. Nous avons été les témoins des violations les plus graves du droit humanitaire de ces derniers temps, comme le Président du Comité international de la Croix-Rouge nous l'a rappelé

M. Koroma (Sierra Leone)

récemment, en plus du déplacement massif de communautés à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine elle-même. La communauté internationale n'a pas manqué de condamner ces actes inqualifiables de barbarie et de génocide commis par ceux qui croient à tort que le monde restera indifférent à ces atrocités.

Des efforts tout aussi intenses et sérieux ont été faits pour ramener la paix dans cette situation, pour mettre fin au carnage et pour réduire les possibilités d'une escalade. L'imposition de sanctions par le Conseil, le déploiement de la Force de protection des Nations Unies, la mise en place d'un embargo sur les armes et l'interdiction du survol de la Bosnie-Herzégovine étaient tous destinés à permettre un prompt règlement du conflit. Même la formule proposée par l'ex-Secrétaire d'Etat Vance et l'ex-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth, lord Owen, malgré tous les doutes qu'elle suscitait, portait de semblables espérances qu'en fin de compte les souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine et notre humanité commune empêcheraient une nouvelle escalade du conflit et permettraient d'y mettre fin.

Pourtant cet objectif n'a pas été atteint, tandis que la volonté de la communauté internationale continue d'être bafouée. Les villes et les villages tombent l'un après l'autre sous les canons de l'agresseur, qui a fait la preuve de son mépris flagrant à l'égard des principes du droit international et de son mépris le plus total à l'égard des normes du droit international et d'un comportement civilisé. Au moment même où je vous parle, le massacre de la population de Bosnie-Herzégovine continue.

La délégation de la Sierra Leone reste convaincue que la communauté internationale, qui représente la conscience de l'humanité, ne peut manquer d'être émue par les cris de douleur et d'angoisse des mères et des enfants qui pleurent chaque jour les maris et les pères qu'ils ne reverront jamais, les valeurs qu'ils ne recouvreront jamais et les maisons où ils ne retourneront peut-être jamais. Nous ne pouvons pas admettre davantage que la violence de ce conflit nous paralyse, non plus que nous ne pouvons assister avec indifférence à ce qui équivaut à une tentative d'anéantissement d'un Etat Membre. Il ne faut pas permettre que la Bosnie-Herzégovine disparaisse à tout jamais.

M. Koroma (Sierra Leone)

Il est évident aujourd'hui que le temps est compté pour le peuple de Bosnie-Herzégovine. Avec chaque journée qui passe l'objectif de l'agression serbe se rapproche de plus en plus et sape davantage la conviction des victimes que les Nations Unies agiront énergiquement pour défendre leurs droits. Cette conviction ne doit pas devenir une autre victime de ce conflit. Aussi admirables que le courage et l'endurance du peuple de Bosnie-Herzégovine soient, sa lutte pour vivre comme il l'entend ne doit pas être considérée comme un événement isolé dont l'issue n'a aucune conséquence sur notre propre existence. Si nous permettons que l'Etat de Bosnie-Herzégovine disparaisse, le monde s'en trouvera appauvri. Le génocide perpétré contre le peuple de Bosnie-Herzégovine nous appauvrit tous.

Nous sommes tous logés à la même enseigne. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et dire que les atrocités sont commises dans un pays lointain. Je viens d'Afrique, qui est éloignée de la Bosnie-Herzégovine; mais notre identité et notre humanité sont les mêmes que celles du peuple de ce pays, et c'est pourquoi nous avons demandé à prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil. Au contraire, nous ne resterons pas inchangés par cette expérience, car elle viole les préceptes sur lesquels l'Organisation a été créée, et cela nous remet en mémoire les paroles d'un homme d'Etat contemporain :

"L'histoire n'enseigne peut-être que peu de leçons claires. Mais s'il y a une leçon que le monde a chèrement apprise c'est certainement que l'agression sans opposition devient une maladie contagieuse."

Nous l'avons constaté par le passé. Voilà pourquoi la délégation de la Sierra Leone est d'avis que le Conseil devrait saisir cette occasion pour exercer sa responsabilité et son autorité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, mettre fin à cette tragédie et restaurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et mettre un terme au génocide perpétré en Bosnie-Herzégovine.

M. Koroma (Sierra Leone)

Nous comptons que les débats du Conseil aboutiront à l'adoption et à la mise en application de mesures qui apporteront force et soutien au peuple de Bosnie-Herzégovine, et nous espérons que le monde ne l'a pas oublié.

Aujourd'hui, les innombrables victimes de l'agression demandent justice au Conseil et demandent que les crimes perpétrés contre elles ne restent pas impunis. Nous devons prêter l'oreille à leurs cris, ne serait-ce que pour éviter que soient dépréciés le temps des membres du Conseil et le débat qui se déroule dans cet organe. Qu'il s'agisse du renforcement des sanctions, de l'établissement d'un tribunal de crimes de guerre ou de la mise au point d'une sorte d'option militaire, nous sommes convaincus que seule une action ferme et sans équivoque que la crise exige du Conseil - c'est-à-dire le recours à toutes les mesures nécessaires - peut arrêter le carnage qui se poursuit aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine. Nous continuons d'espérer que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités, et que le Conseil partagera notre souci de petit Etat.

Je ne peux pas terminer sans vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite éclairée, le Conseil continuera activement à s'acquitter de ses responsabilités quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous en avons déjà vu des preuves, et nous vous félicitons. Nous sommes encouragés par le rôle que vous jouez au Conseil.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour la très grande compétence avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil le mois dernier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CARDENAS (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de la manière compétente dont vous vous acquittez de vos fonctions de président du Conseil, et je voudrais également remercier le Conseil de sécurité de l'occasion que cette séance donne à mon pays d'exprimer son opinion dans cette enceinte.

M. Cárdenas (Argentine)

Le Gouvernement argentin a exprimé et réitéré sa condamnation des violations graves des droits de l'homme et des minorités qui se produisent systématiquement en Bosnie-Herzégovine.

Les attaques contre la population civile ne peuvent que susciter le rejet le plus catégorique de l'intolérance qui les provoque. Notre préoccupation s'est accrue, semaine après semaine, en proportion directe avec les atrocités commises. Les nouvelles et les images qui nous parviennent nous emplissent tous d'une profonde tristesse et d'un souci légitime.

Même la Cour internationale de Justice, gardienne de la légalité de l'ordre international, vient de nous faire part de la nécessité d'éviter le génocide, crime contre la dignité de l'homme, qui engage la responsabilité des Etats et des individus.

Les exemples de barbarie que nous avons observés récemment à Srebrenica ne peuvent rester impunis, pas plus que les déportations et les expulsions forcées et massives de la population civile; pas plus que les attaques délibérées contre les civils, les hôpitaux et les ambulances; pas plus que les interruptions répétées de l'acheminement des fournitures médicales, des vivres et autre aide humanitaire. Tout cela trouble nos consciences et constitue une violation flagrante des normes essentielles de droit international.

Nous sommes préoccupés par l'effet produit par l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine, qui la laisse sans défense face à l'agression.

Ce n'est pas pour autant que les agresseurs nous obligeront moralement à lever cet embargo dans cette instance. Nous continuons à penser que les efforts déployés en faveur d'une solution pacifique immédiate représentent la meilleure voie à suivre. Telle est notre conviction.

C'est pourquoi, nous lançons un ultime appel aux agresseurs pour que, de bonne foi, ils s'assoient à la table des négociations et s'efforcent d'envisager l'acceptation de la solution immédiate qui leur est offerte.

Ce qu'on appelle "le nettoyage ethnique" est une insulte à l'humanité, qui mérite, de façon explicite, notre condamnation ferme. Ses responsables devront répondre de leur conduite, tôt ou tard.

M. Cárdenas (Argentine)

Face à cette situation tragique, l'Argentine, qui est liée par une longue tradition d'amitié à tous les peuples de l'ex-Yougoslavie, réitère son engagement à appuyer les efforts internationaux visant à résoudre cette crise et soutient résolument l'action du Conseil de sécurité.

Dans ce cadre, elle contribue aux efforts déployés par la fourniture de contingents importants à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Elle a participé, l'année dernière, à la Conférence sur l'aide humanitaire aux victimes du conflit et elle a assisté à la réunion extraordinaire d'urgence de la Commission des droits de l'homme à Genève sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Notre pays participe actuellement à différentes opérations de maintien de la paix, en Amérique centrale, en Asie, en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Il a sensiblement accru sa participation à ces opérations et continuera de maintenir sa présence, car il est convaincu que cela participe d'un engagement souscrit, non seulement à l'égard des pays où sont déployées nos troupes, mais également à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Sans ces forces, et en particulier celles du Canada, la tragédie de Srebrenica aurait probablement été beaucoup plus cruelle.

Dans ce contexte, nous appuyons, les appels lancés par le Conseil de sécurité à toutes les parties au conflit, et nous nous y associons, afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour veiller à la sécurité du personnel de la FORPRONU. Leur présence est la seule lumière qui brille dans la profonde obscurité que projette aujourd'hui la crise.

A présent, nous demandons que tous les pays qui contribuent généreusement à la cause de la paix par l'envoi de troupes en ex-Yougoslavie soient informés et écoutés quant aux éventuelles mesures qui seront adoptées dans la zone. Il est évident que nous avons là un intérêt concret.

En tant que contribution concrète aux efforts visant à réduire les souffrances humaines, le Gouvernement argentin a fait savoir aux autorités de Bosnie-Herzégovine et de Croatie que l'Argentine, en liaison avec la Croix-Rouge internationale, est disposée à accueillir des orphelins des deux pays, en prenant à sa charge le transport et les soins à donner à ces enfants meurtris par la violence, jusqu'à leur arrivée à Buenos Aires.

M. Cárdenas (Argentine)

Afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines et en biens, le Gouvernement argentin exhorte, une fois de plus, toutes les parties à la crise à renouveler leurs efforts en vue d'une solution pacifique, qui respecte l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région.

Il est clair que le contrôle territorial ne saurait être acquis par la force. L'interdiction du recours à la force suppose l'élimination de la conquête comme moyen de parvenir à la domination.

Le refus de reconnaître les acquisitions territoriales par la force implique le déni incontestable de la validité juridique de tous les actes de l'occupant sur le territoire occupé.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer notre appui le plus ferme au plan de paix présenté par les Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, tel qu'énoncé dans le rapport du Secrétaire général S/25479, en date du 26 mars 1993, qui s'inscrit dans le cadre des principes du règlement pacifique et négocié des différends.

M. Cárdenas (Argentine)

Il est nécessaire de préserver les principes sur lesquels se fonde ce plan avant qu'il ne se transforme en simple exercice théorique. Ce plan représente le seul moyen, dans l'immédiat, de faire cesser les effusions de sang et de mettre fin à la tragédie. Ce n'est que sur cette base que l'on pourra construire. Ce ne sera pas facile, mais tant que les actes de guerre persisteront, ce sera impossible.

Nous appuyons les dispositions des résolutions 819 (1993) et 820 (1993), adoptées récemment par le Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées précédemment. La dernière de ces résolutions envoie un message clair et énergique à la partie qui continue de recourir à la force, pour essayer d'asservir la souveraineté et de violer l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine.

Le moment est peut-être venu d'étudier également la possibilité de faire assumer à l'agresseur la responsabilité des dépenses encourues par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour rétablir la paix, par suite du non-respect répété des résolutions du Conseil de sécurité, sans préjuger, bien sûr, d'autres responsabilités qui pourraient lui être imputées.

Tout conflit international a des conséquences imprévisibles. Les peuples et les pays voisins de l'ex-Yougoslavie souffrent des conséquences sociales et économiques que la communauté internationale doit également examiner, conformément aux normes de la coexistence internationale et dans l'esprit de l'Article 50 de la Charte. Dans l'exercice de ses droits souverains, l'Argentine étudiera la possibilité d'appliquer des mesures bilatérales complémentaires.

Le moment est venu d'en finir avec toute idée de sanctuaire pour des crimes qui, de par leur nature, révoltent l'humanité. La responsabilité principale en incombe au Conseil de sécurité. L'heure est venue de mettre fin aux souffrances d'une population civile innocente, dont le seul tort est d'être de religion différente.

Il y a un demi-siècle, Anne Frank écrivait dans son "Journal" :

"Je peux sentir les souffrances de millions d'êtres, et pourtant, si je lève les yeux au ciel, je crois que tout finira bien, que cette cruauté prendra fin également et que la paix et la tranquillité reviendront."

M. Cárdenas (Argentine)

Cet espoir est partagé. Aujourd'hui Anne Frank, grâce à Dieu, est en nous tous. Elle n'a pas de religion particulière. Ni de race exclusive. Elle est la voix de l'humanité. Celle qui vient de nos consciences.

Nous sommes préoccupés par le passage du temps, qui ajourne les décisions. Quelle qu'en soit la raison, le coût qui en résultera se traduira par des morts et des atrocités. Tout retard devient alors inexplicable. Le moment est venu de coopérer avec fermeté et constance pour ramener la paix aux hommes et aux femmes qui, dans leur impuissance, vivent d'espoir. Tel est notre engagement, par le biais de l'ONU, seule organisation capable de mettre fin à une agression qui offense tout le monde au même titre, par une action concertée, entreprise par une communauté internationale décidée à assurer le retour de la paix et du droit.

En cela, nous réaffirmons notre volonté de continuer à coopérer, sur le plan civil et militaire, tous unis. C'est l'objectif énoncé avec la plus grande clarté dans l'Article 1 de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République tchèque. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GALUSKA (République tchèque) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à exprimer mon plaisir sincère de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Ma délégation est certaine que sous votre direction avisée le Conseil mènera à bien les tâches importantes et difficiles qui l'attendent au cours de ce mois.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de sa présidence pendant le mois de mars.

Nous avons tous dépeint systématiquement la situation dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, et surtout en Bosnie-Herzégovine, sous de sombres couleurs. En nous associant à ceux qui déplorent et condamnent les horreurs qui sont perpétrées dans cette partie si éprouvée de notre continent, je voudrais reprendre les paroles du plus compétent des représentants qui siègent ici. L'Ambassadeur Mohamed Sacirbey a déclaré :

M. Galuska (République tchèque)

"Le génocide et l'agression sont deux mots puissants, quels que soient la langue ou le ton utilisés. Ils transmettent des images qui choquent et qui effraient l'humanité civilisée, images qui sont celles de la Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui." (S/PV.3201, p. 6)

L'ampleur catastrophique de la situation apparaît clairement dans les pertes accablantes de vies innocentes, dans la violation massive des droits de l'homme, dans la dévastation du pays et dans la fuite continue de milliers de réfugiés.

La République tchèque porte un grand intérêt à la sécurité politique et à la stabilité économique de l'Europe centrale et orientale. La stabilité de la région a été gravement atteinte par le conflit de l'ex-Yougoslavie, qui affecte de manière défavorable la sécurité de toute l'Europe.

Depuis que le conflit a commencé, la République tchèque a toujours demandé avec insistance un règlement pacifique et démocratique par des moyens politiques. Nous appuyons sans condition la mise en oeuvre du plan Vance-Owen et l'application du mandat des unités de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) qui opèrent dans l'ex-Yougoslavie. Le rôle de notre FORPRONU nous semble être une contribution active au règlement de la crise et nous voudrions que ses opérations se poursuivent. Dans ce contexte, je voudrais rendre un hommage tout particulier à Cyrus Vance et à lord Owen, et à tous leurs collaborateurs, qui déploient des efforts inlassables.

La situation en Bosnie-Herzégovine exige une solution fondée sur l'accord des trois parties intéressées. La République tchèque respectera le résultat des négociations, quel qu'il soit, à condition qu'il empêche toutes nouvelles effusions de sang et prenne équitablement en compte les intérêts de tous les participants au conflit.

L'évolution récente de la situation a montré que la partie serbe ne fait pas preuve d'une volonté suffisante pour rechercher une solution politique au conflit. Au cas où les représentants des Serbes de Bosnie n'accepteraient pas le plan Vance-Owen dans les délais stipulés, la République tchèque appuiera les nouvelles mesures décisives que pourrait prendre le Conseil de sécurité.

Un grand laps de temps s'est écoulé déjà, et les Serbes de Bosnie n'ont toujours pas accepté un règlement négocié du conflit. Nous nous félicitons de l'adoption, récemment, de la résolution 820 (1993) du Conseil de sécurité,

M. Galuska (République tchèque)

relative au renforcement des sanctions économiques contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Nous sommes d'avis que le renforcement du régime des sanctions, que beaucoup jugent moins exhaustif qu'il pourrait l'être, devrait toutefois avoir un effet positif sur la situation. Parmi d'autres mesures positives, nous voudrions mentionner l'interdiction des survols militaires au-dessus du territoire de la Bosnie; la décision de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; et enfin, et ce n'est pas le moindre, le fait que l'ex-République yougoslave de Macédoine est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies, ce que nous considérons également comme une mesure favorable à la stabilité dans la région.

En même temps, il devient de plus en plus évident qu'un règlement pacifique de la situation dans l'ex-Yougoslavie ne saurait être réalisé par les seuls moyens diplomatiques. De ce point de vue, la résolution 816 (1993) sur le respect de la zone d'interdiction de vol constitue une expression de la volonté politique de la communauté internationale de régler activement le conflit en Bosnie-Herzégovine, et nous l'appuyons totalement.

La situation au Kosovo nous paraît très grave. Il existe une menace de voir se déclencher un autre conflit qui pourrait se propager aux Etats voisins. D'après nous, les régions du Sandjak et de la Voïvodine pourraient également devenir des foyers de conflits futurs. C'est pourquoi les activités des missions de surveillance dans ces régions nous semblent très importantes et nous nous préparons à y faire participer nos propres effectifs.

Nous condamnons l'éviction massive d'habitants des régions conquises, dénommée "nettoyage ethnique". Le mouvement des réfugiés de l'ex-Yougoslavie est devenu un problème pour l'Europe tout entière, qui menace la stabilité intérieure et la sécurité des Etats. La République tchèque a fourni une aide humanitaire aux réfugiés arrivés sur son propre sol, ainsi qu'aux anciennes Républiques yougoslaves.

Nous réclamons avec insistance une enquête détaillée sur les crimes de guerre commis dans la région de l'ex-Yougoslavie et exigeons que les coupables soient châtiés conformément à la résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité.

M. Galuska (République tchèque)

Je suis certain que nous sommes tous douloureusement conscients de la situation humanitaire extrêmement grave qui prévaut et qui se détériore constamment, surtout dans des endroits comme Sarajevo et Srebrenica. Parmi les besoins les plus urgents figurent la prévention d'une nouvelle effusion de sang et le renforcement des opérations humanitaires actuelles. Les mesures que le Conseil de sécurité doit prendre à cet égard doivent s'accompagner de mécanismes de coercition pertinents et d'une véritable volonté politique.

Comme j'ai commencé ma déclaration en citant l'Ambassadeur Sacirbey, de la Bosnie-Herzégovine, je me permettrai, avec sa bienveillante permission, de la terminer de la même façon. Tout ce qui arrive dans l'ancienne Yougoslavie fait maintenant que

"La communauté des nations a pour obligation de prendre des mesures concrètes pour faire cesser immédiatement les actes que ces mots [agression et génocide] évoquent." (S/PV.3201, p. 7)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République tchèque pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée à l'issue de consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 17 h 30.